



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2024

Objet de la délibération

**CONVENTION ENTRE LA VILLE D'HENNEBONT ET L'ASSOCIATION « LES
MIEVEALES HENNEBONT »**

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lisenn LE CLOIREC pouvoir à Valérie MAHÉ , André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO , Roselyne MALARDÉ pouvoir à Joël TRÉCANT , Jean-François LE CORFF pouvoir à Claudine CORPART , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Alain HASCOËT pouvoir à Jacques KERZERHO , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Julian PONDAVEN , Alain LARRIVÉ pouvoir à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Anne-Laure LE DOUSSAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2024.06.006

CONVENTION ENTRE LA VILLE D'HENNEBONT ET L'ASSOCIATION « LES MEDIEVALES HENNEBONT »

Rapporteur : Claudine CORPART

Organisées en biennale par l'association Les Médiévales Hennebont, les Fêtes Médiévales 2024 se dérouleront les samedi 27 et dimanche 28 juillet 2024.

Une réunion de préparation définissant le dispositif de sécurité ainsi que les soutiens logistiques, techniques, humains et administratifs de la Ville s'est tenue le 6 mars 2024, en présence de l'association, des services municipaux (culture, police municipale et services techniques), le SDIS 56, la Sous-Préfecture du Morbihan et la police nationale.

La convention ci-jointe détaille les soutiens apportés par la Ville d'Hennebont à l'organisation des Fêtes Médiévales ainsi que les obligations qui incombent à l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-9 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 3 juin 2024,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 11 juin 2024,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **DONNE SON ACCORD** sur le projet de convention et les aides apportées par la Ville,
- ➔ **AUTORISE** Madame La Maire à signer la présente convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr